



**SCÈNE
ENSEMBLE**

**SCÈNE ENSEMBLE : UNE
ORGANISATION POUR
RASSEMBLER LES SCÈNES, LES
FESTIVALS ET LES ÉQUIPES
ARTISTIQUES**

LA 2^E ORGANISATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR

En 2025, Scène Ensemble naissait de la fusion du SNSP (Syndicat Nationale des Scènes Publiques) et de PROFEDIM (syndicat professionnel des PROducteurs, Festivals, Ensembles et Diffuseurs Indépendants de Musique). Réunies, les deux organisations représentent aujourd'hui près de 500 structures des arts de la représentation partout en France qui ont en commun d'exercer des missions de service public, ce qui fait d'elle la 2^e organisation représentative de son champ.

Scène Ensemble a vocation à porter haut la voix de ses adhérentes et adhérents : scènes permanentes, festivals et équipes artistiques. En fédérant les engagements, les réseaux et les compétences, nous devenons plus forts !



LES AMBITIONS DE SCÈNE ENSEMBLE

- Porter les missions du service public :

Développer l'esprit critique, former au sensible, au regard et à l'écoute, valoriser le patrimoine matériel et immatériel par la recherche et la transmission sont des missions d'intérêt général constitutives du service public que nous avons à cœur de mettre en mouvement et d'amplifier avec nos adhérentes et nos adhérents. Ces missions sont constitutives de politiques culturelles ambitieuses que nous appelons de nos vœux.

- Favoriser la liberté de création, d'expression et de programmation :

Nous plaçons la création artistique au cœur de nos préoccupations. Nos modes de gouvernance, en gestion désintéressée, nous permettent de soutenir celle-ci de manière indépendante et de favoriser sa diffusion.

- Partager l'art et la culture partout et avec toutes les populations :

Nous plaçons pour une culture vivante, ouverte et inclusive, accessible à toutes et tous et irriguant tous les territoires, en répondant aux particularités de chaque structure et de ses missions.



LES OBJECTIFS DE SCÈNE ENSEMBLE

- Représenter les intérêts de nos membres auprès des pouvoirs publics :

Nos forces combinées amplifient la représentation de nos structures adhérentes à l'échelle de notre branche mais aussi de la puissance publique. En contribuant aux débats avec davantage de poids et en revendiquant une véritable construction des politiques publiques, nous posons les conditions d'un dialogue social renforcé et efficace.

- Accompagner nos adhérentes et adhérents : nous proposons une offre concrète de services adaptés :

Une veille en matière sociale, fiscale et législative, un service juridique expert et incarné, des ateliers contribuant à développer réseau, compétence et capacité d'agir. Pour cela, nous élargissons notre présence partout en France, pour répondre aux besoins de tous les territoires.

- Agir concrètement sur les enjeux sociaux et sociétaux :

Notre structure, ouverte au débat collectif, est aussi un espace d'accompagnement des transitions et de lutte contre toutes les formes de discriminations. Le respect des principes de durabilité, de soutenabilité et d'évolution de notre secteur est une préoccupation permanente.



LES MISSIONS DE SCÈNE ENSEMBLE

- **Défense des intérêts de nos adhérents**

Scène Ensemble est signataire et reconnu représentatif dans le champ de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC – IDCC 1285). C'est aujourd'hui la 2^e organisation de la branche professionnelle !

À ce titre, Scène Ensemble participe aux négociations paritaires, prend part aux différents groupes de travail et fait entendre les spécificités de ses adhérents. Scène Ensemble siège en tant qu'administrateurs des organismes sociaux et institutions du spectacle : Audiens – Agirc, Arrco, Prévoyance, AFDAS, Thalie Santé, Caisse des Congés Spectacles, ou encore les organismes de formation tels que le CFPTS (Centre de Formation aux Pratiques du Théâtre et de la Scène) et le CFA Métiers des Arts de la Scène de l'Opéra de Nancy.

- **Action coordonnée avec d'autres organisations, fédérations et réseaux**

Scène Ensemble est membre actif au sein de différentes fédérations d'employeurs :

- la FESAC (Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma),
- la FEPS (Fédération des Employeurs du Spectacle Vivant Public et Privé),
- Pearle* (Performing Arts Employers Associations League Europe – confédération européenne des organisations dans les arts du spectacle).

Par ailleurs, Scène Ensemble participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles : l'Observatoire de la Liberté de Création, ARVIVA – arts vivants, arts durables sur le champ de la transition écologique, Accord Majeur, etc.



LES MISSIONS DE SCÈNE ENSEMBLE

- **Promotion d'une politique culturelle ambitieuse**

Scène Ensemble s'attache à défendre la nécessité des financements publics croisés et de la compétence culturelle partagée pour les acteurs des arts de la représentation porteuses d'innovation, créatrices d'emploi, contribuant aux politiques éducatives en tant que forces indispensables de la vitalité culturelle et économique des territoires. Scène Ensemble participe aux débats sur la politique culturelle de l'État et des collectivités territoriales.

- **Défense des intérêts professionnels**

Scène Ensemble a pour vocation de défendre un certain nombre d'intérêts liés directement à l'activité de création et de diffusion de ses adhérents, parmi lesquels notamment :

- Les cahiers des missions et des charges des acteurs des arts de la représentation et leur place dans le paysage culturel,
- Les réflexions sur l'éducation artistique et culturelle, l'insertion professionnelle des jeunes artistes, la reconversion etc.,
- La liberté de création, de programmation et de diffusion,
- Les droits d'auteurs et droits voisins,
- Les captations et les relations avec le secteur de l'audiovisuel,
- La mobilité des projets artistiques, au niveau local, national et international,
- L'ensemble des sujets liés à l'environnement social (la formation, la prévoyance, la retraite, la prévention et la santé aux travail, les congés spectacle, etc.).

Scène Ensemble siège également dans les instances de l'Observatoire de la Liberté de Création, de l'ASTP, du Centre National de la Musique, etc.



LES MISSIONS DE SCÈNE ENSEMBLE

- **Rencontres avec les pouvoirs publics**

Scène Ensemble participe activement aux réunions organisées par le Ministère de la Culture et le Ministère du Travail, les DRAC, les collectivités territoriales, les associations d'élus.

Scène Ensemble est représenté au Conseil National des Professionnels du Spectacle (CNPS), aux commissions thématiques (Emploi, Santé, Sécurité, Formation) aux Commissions régionales pour l'emploi dans le spectacle Vivant (COREPS), au CNESERAC, ainsi qu'à la Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation dans le spectacle vivant (CPNEF-SV). Au titre de la FESAC, Scène Ensemble occupe également le seul poste de Conseiller pour le secteur culture au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE).

- **Veiller en matière sociale, fiscale et juridique**

Scène Ensemble assure, en matière sociale, fiscale, propriété intellectuelle et plus largement de manière juridique, une veille permanente. Cela concerne notamment (liste non exhaustive) :

- La fiscalité dans le spectacle vivant (TVA / Taxe sur les salaires – réforme de la taxe professionnelle, nouveau paquet fiscal européen...),
- Les contrats de travail, les aides à l'emploi dans le spectacle vivant, la pratique amateur,
- La portabilité des droits (prévoyance, complémentaire santé, formation professionnelle),
- Les nouvelles dispositions sur les retraites, sur la formation et sur tous les changements de politique sociale,
- L'obtention de visas et de permis de travail pour les artistes étrangers.



LES MISSIONS DE SCÈNE ENSEMBLE

- Travailler collectivement

Scène Ensemble produit des informations régulières aux adhérents (site internet, lettres d'informations régulières, fiches techniques ou juridiques), met en place des groupes de travail partout sur le territoire (en présentiel ou en distanciel). Scène Ensemble conseille et assiste les adhérents dans leurs questions d'employeurs. De plus, Scène Ensemble repose sur une organisation par délégation régionale pour un travail au plus près du terrain et des réalités des membres et de l'ensemble de la communauté des acteurs de la culture.

UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Conscient des spécificités et des enjeux propres à chaque territoire, Scène Ensemble s'appuie sur ses délégations régionales permettant une action locale au plus près de ses adhérents, concomitante de l'action au national. Dans chaque région, les adhérents élisent leurs délégués qui animent le réseau régional tout en étant l'interlocuteur politique des institutions en région et des divers partenaires syndicaux. Un de ces délégués représente la région au Conseil d'Administration de Scène Ensemble.



DEUX CHARTES ESSENTIELLES AUX VALEURS PORTÉES PAR SCÈNE ENSEMBLE

LA CHARTE « CONVICTIONS ET ENGAGEMENTS » : AU FONDEMENT DES VALEURS ET DES ACTIONS DE SCÈNE ENSEMBLE

Adopté en 2007 à Avignon, la charte « convictions et engagements » est au coeur des fondements, des actions et des valeurs de Scène Ensemble.

Cette charte affirme :

- L'attachement aux politiques publiques en faveur du spectacle vivant.
- La place et le rôle prépondérant de l'Etat dans la définition d'une politique nationale en faveur du spectacle vivant.
- Le lien profond entre service public et spectacle vivant en s'engageant à soutenir la création artistique.
- La liberté artistique du directeur ou de la directrice comme élément indispensable au fonctionnement des scènes notamment publiques.
- La nécessité de mener un travail de démocratisation culturelle sur les territoires.
- Les personnes comme ultime destinataire du travail artistique.



DEUX CHARTES ESSENTIELLES AUX VALEURS PORTÉES PAR SCÈNE ENSEMBLE

LA "CHARTRE DES MISSIONS ARTISTIQUES ET TERRITORIALES DES SCÈNES PUBLIQUES" : UNE RÉFÉRENCE POUR LE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS CULTURELS ET LES ÉLUS

En 2023, la « Charte des missions artistiques et territoriales des scènes publiques » co-signée par le SNSP, la FNCC (Fédération nationale des Collectivités territoriales pour la culture) et France Festivals a été réactualisée. Cette signature est venue renforcer et actualiser 10 ans après, la Charte signée en 2013 entre les mêmes partenaires.

La charte établit un cadre général pour les relations entre les collectivités territoriales et les scènes. Elle contribue à la clarté et à la rigueur des engagements qui les lient. Elle sert d'outil de référence pratique pour poursuivre et améliorer le dialogue entre les professionnels de la culture et les élus.

Elle affirme :

- La garantie d'un dialogue entre élus et scènes publiques ;
- Une responsabilité partagée du projet politique, artistique et culturel de la scène publique ;
- La garantie d'une autonomie de la scène publique impliquant notamment l'indépendance des choix artistiques et la responsabilité budgétaire.



SE RENFORCER EN ADHÉRANT



PORTER ET FAIRE PORTER SES IDÉES

Adhérer pour :

- Contribuer à une expression commune sur les grands sujets des métiers du spectacle
- Participer à la définition des politiques culturelles relatives au spectacle vivant, tant au niveau local, régional, national, qu'europpéen
- Participer aux négociations nationales sur l'emploi, les salaires, la fiscalité, les évolutions juridiques et sociales en faisant valoir les spécificités des scènes publiques

BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN

Adhérer pour :

- Accéder aux informations juridiques et à l'assistance professionnelle mise en place par le syndicat
- Accéder aux actualités de la profession grâce aux bulletins d'information réguliers
- Bénéficier d'un soutien en cas de difficultés
- Dépasser l'isolement, source de fragilité
- Bénéficier d'accords partenariaux avantageux avec la SACEM, la SACD et Audiens



VOS AVANTAGES ADHÉRENTS

L'ACCORD PARTENARIAL SACEM*: TROIS ACCORD

Le premier protocole d'accord conclu avec la SACEM permet aux "établissements de concerts et de spectacles, théâtres et assimilés" adhérents de bénéficier (sous réserve de la signature de Contrat Général de Représentation - CGR) d'une réduction du montant des droits de 12% (qui se cumule avec la réduction de 20% et aux réductions optionnelles prévues lors de la signature du CGR).

Un deuxième protocole d'accord pour permettre aux « Festivals » adhérents de bénéficier d'une réduction du montant des droits de 9% (qui se cumule avec la réduction de 20% et aux réductions optionnelles prévues lors de la signature du CGR).

Un troisième protocole d'accord pour les manifestations occasionnelles. Il prévoit une réduction des droits de 12,5% pour les séances en musique attractive concernées : sans recettes et dont le prix n'excède pas 6€ avec un budget de dépense inférieure à 1000 €.

Pour les autres recettes : réduction de 9,5%.

**Le bénéfice des conditions préférentielles SACEM s'applique qu'aux seuls spectacles organisés et intégrés à la programmation de la scène pour laquelle a été souscrite l'adhésion.*



VOS AVANTAGES ADHÉRENTS

L'ACCORD PARTENATRIAL SACD*

Le protocole d'accord signé en juillet 2008 et revu en avril 2014 avec la SACD permet aux adhérents signataires du traité général de représentation SACD, de bénéficier de conditions sur les spectacles auxquels ne s'appliquent pas de conditions préférentielles d'un producteur.

Les conditions préférentielles SACD sont essentiellement la réduction de l'assiette lorsque celle-ci est constituée du prix de cession, soit un prix de cession diminué des frais d'approche et abattu de 10%.

L'accord permet en outre de bénéficier d'un taux de perception réduit de 10% et de divers autres avantages.

**Le bénéfice des conditions préférentielles SACD s'applique qu'aux seuls spectacles organisés et intégrés à la programmation de la scène pour laquelle a été souscrite l'adhésion. En contrepartie des conditions préférentielles, un minimum garanti par représentation est déterminé en fonction de la jauge financière de la salle où se joue le spectacle*



VOS AVANTAGES ADHÉRENTS

L'ACCORD PARTENATRIAL AUDIENS : CONTRATS COMPLÉMENTAIRES DE SANT*

Ce protocole offre des conditions préférentielles pour toute souscription actuelle ou future à un régime complémentaire de santé auprès d'AUDIENS. Les entreprises adhérentes au SYNDICAT concernées et leurs salariés bénéficient ainsi d'une réduction de 6% de leurs cotisations sur le module de sur-complémentaire collective et obligatoire retenu par l'entreprise.

**Sur demande expresse de l'entreprise*

L'ÉQUIPE DE SCÈNE ENSEMBLE EST À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS PRÉSENTER PLUS EN DÉTAILS LES ACCORDS PARTENARIAUX ET TARIF PRÉFÉRENTIEL PROPOSÉS AUX ADHÉRENTS. N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
INFO@SCENEENSEMBLE.COM
01 40 18 55 95.



DEVENEZ ADHÉRENTS

Peuvent adhérer les structures artistiques et culturelles porteuses d'un service public à but non lucratif, adhérentes aux statuts de Scène Ensemble en tant que représentant des entreprises :

- de spectacle vivant
- dont les activités relèvent de la création, de la production, de la diffusion, de la programmation, de la recherche et/ou de la formation, de la transmission et de l'accompagnement à la production (...)

Ces structures sont principalement subventionnées par une/des collectivités territoriales et/ou l'Etat. La direction dispose de l'autonomie de décision en matière de choix artistique et de gestion. Scène Ensemble rassemble des structures aux profils variés (budgets, choix de programmation...) ainsi qu'une diversité de points de vue, notamment politiques.



MONTANTS DES COTISATIONS

2026

Depuis l'Assemblée Générale du 3 juin 2025, les montants des cotisations sont les suivants :

EQUIPES ARTISTIQUES ET SCENES FESTIVALIERES

1,3 ‰ des recettes d'exploitation (soit une assiette sur le budget global des recettes)

SCÈNES PERMANENTES

1,3 ‰ du budget artistique (contrats artistiques, salaires intermittents, VHR – voyages, hôtels, restaurants, droits d'auteurs et voisins)

+ 650 € de part fixe (correspondant à un forfait de frais de fonctionnement des scènes)

POUR TOUS (EQUIPES ARTISTIQUES, SCENES FESTIVALIERES, SCENES PERMANENTES) :

- les cotisations sont dues pour l'année civile avec possibilité lors de l'année de l'adhésion, d'un règlement au prorata temporis.
- un plafond à 3500 €, un plancher à 300 €
- un montant arrondi à l'euro inférieur

Pour les structures disposant de plusieurs établissements / plusieurs SIRET, une facturation par établissement

Pour adhérer, merci de remplir [ce formulaire](#) nous restons bien entendu joignables à l'adresse suivante : info@sceneensemble.com ou au 01 40 18 55 95.



CONTACTS :

Adresse de correspondance et bureaux :
15 rue du Colonel Driant
75001 PARIS

Métro Palais-Royal-Musée du Louvre (M1, M7) / Les Halles (M4) / Pyramides (M 7 / M14)
RER Châtelet-Les Halles (A, B, D)

+33 (0)1 40 18 55 95
info[@]sceneensemble.com

